



Comité de suivi du Pôle d'information flore-habitats

24 février 2015

Compte-rendu



© Johan Gourvil / FCBN



Liste des participants :

Nom, Prénom	Structure
ALZATE Luisa	Conseil régional Rhône-Alpes
ANTONETTI Philippe	CBNMC
ARTHAUD Florent	Université de Savoie
BALEYDIER Florence	DDT de la Loire
BASSO Léa	Ecosphère
BAYLE Cécile	Evinerude
BERNARD Fabienne	Grenoble - Alpes - Métropole
BIDAUD Espérance	FMBDS
BONNASSIEUX Didier	ONF
BOUCARD Eric	Mosaïque environnement
BOULETREAU Michel	Fondation Pierre Vérots
BRUGGEMAN Jessica	SIGREDA - RNR Isles du Drac
BRUYERE Eric	REFLEX Environnement
CAROD Aurélie	PNR des Baronnies provençales
CASTIONI Michel	Société botanique de l'Ardèche
CHABROLLE Alain	Conseil régional Rhône-Alpes
CHAMPAGNE Marie	Coopérative Natura Scop - Mélica
CHAPUIS Antoine	BIOTOPE
COLLOMB Mélissa	Setis Environnement
CORBIN Diane	FRAPNA Loire
COTTEBRUNE Nathanaël	Métropole de Lyon
DECONFIN Sophie	HYDRETTUDES
DELAHAYE Thierry	Parc National de la Vanoise
DELOBEL Edith	ANHB
DENEUVY Jean-Philippe	DREAL Rhône-Alpes
DIDIER Régis	PNR du Pilat
DUPIRE Nélia	Métropole de Lyon
FILLION Claire	CG74
FRANCOIS Justine	SYMISOA
FRAPPA Fabrice	Conseil général de la Loire
GOURGUES Frédéric	Gentiana
GOURVIL Johan	FCBN
GRARD-VERZAT Maud	Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre



GUERIN Cécile	Réserve Naturelle du Marais de Lavours
GUILLERME Nicolas	CBNMC
ISENMANN Marc	CBNA
LANDEAU Rémi	GeoPlusEnvironnement
LEFEBVRE Matthieu	Museum d'Histoire naturelle de Grenoble
LEGLAND Thomas	CBNA
LEPRINCE Jacques-Henri	FRAPNA Ardèche
LIENARD Bertrand	CBNA
LOPEZ-PINOT Dominique	CEN Haute-Savoie
MALÉ Jean-Michel	DREAL Rhône-Alpes
MARAILHAC David	CG42
MARCIAU Roger	CEN Isère
MEINARD Yves	GERECO SARL
MIEUSSET Julien	Association Connaissance de la Flore de l'Ain
MOREL Stéphane	DDT 74
PARIS-SIDIBE Perrine	CEN Rhône-Alpes
PEDRON Elisabeth	SYMBIOSE Environnement
POUMARAT Martine	DREAL Rhône-Alpes
QUESADA Raphaël	Lo Parvi
RACAPÉ Cécile	CEN Rhône-Alpes
ROLLAND Bruno	CRPF Rhône-Alpes
ROUSSE Didier	FRAPNA Rhône
SCHNEIDER Marion	SAGE Environnement
TACHON William	Coopérative Natura Scop - Mélica
THUILLIER Laurence	DREAL Rhône-Alpes
TOURNIER Hervé	PNR du Vercors
VAN-VOOREN Nicolas	FMBDS



Liste des excusés :

Nom, Prénom	Structure
BAR Marie	Conservatoire du Littoral
BIGUÉ Julien	ARRA
BOBET Lucille	Conseil général de l'Ardèche
BUISSON Morgane	SYMBHI
DUGUEPEROUX Franck	Parc national des Cévennes
PIOLAT Joanny	Lo Parvi
ROCH Laurent	DDT 42
SAUTIERE Christophe	Conseil général de l'Ardèche
THOMINE Sophie	Conseil général de la Drôme
WICHROFF Émilie	Syndicat du Haut-Rhône
Conseil général de Savoie	
DDT 38	
Jardin botanique de Lyon	
Parc national des Ecrins	
Parc naturel régional de Chartreuse	
Syndicat Eyrieux Clair	



Introduction

Alain CHABROLLE, Vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes, remercie les participants de leur présence et salue la réussite du Pôle d'information flore-habitats. L'acquisition de nombreuses données floristiques par les Conservatoires botaniques nationaux et par les structures impliquées dans le PIFH a permis d'aboutir à la Liste rouge, outil qui aura une répercussion. Cet outil sera pris en compte dans la politique intégrée de la Région sur l'eau et la biodiversité, notamment pour identifier certaines composantes du SRCE. Il en profite pour annoncer la création récente de la Réserve naturelle régionale du Lac d'Aiguebelette.

Jean-Michel MALE, chef du service Ressources, énergies, milieux et prévention des pollutions à la DREAL Rhône-Alpes, annonce à son tour la création de la Réserve naturelle nationale du Haut-Rhône fin 2014. La liste rouge est une avancée scientifique majeure qui doit avoir valeur de prise de conscience, pour les professionnels comme pour les non-spécialistes. 60 % des taxons menacés ne sont pas protégés, un travail de pédagogie doit être mené, notamment auprès des maîtres d'ouvrages, pour sensibiliser à la prise en compte de la flore menacée.

Actualités du PIFH

Diaporama associé : 1.presentation_pifh_cosu.pptx

Bilan de l'année 2014

Après un bref rappel concernant les règles de diffusion des données, la dynamique du réseau PIFH est présentée. En 2014, première année de fonctionnement du PIFH, 13 nouvelles adhésions ont été enregistrées (portant à 51 le nombre d'adhérents). En parallèle, 50 conventions temporaires ont été signées (notamment avec des bureaux d'études, qui n'ont pas, à ce jour, la possibilité d'adhérer au PIFH).

La plateforme web ayant été mise en ligne durant l'été 2013, les réunions de présentation du Pôle se sont multipliées en 2014. Plusieurs rencontres groupées ont été organisées, souvent à l'échelle d'un département.

Données sur la végétation et les habitats

En 2014, les partenaires du PIFH ont été sollicités pour répondre à une enquête à propos de leurs pratiques et besoins en termes de prise en compte des données sur la végétation et les



habitats. La diffusion d'informations sur ce thème est une demande récurrente qui est explicitée dans les résultats de l'enquête.

Les partenaires ayant répondu à l'enquête utilisent le plus souvent une entrée Natura 2000 et/ou Corine Biotope. L'entrée phytosociologique est globalement moins connue mais intéresse le réseau du PIFH.

Il existe une forte attente vis-à-vis de la liste rouge des végétations.

Les CBN, la Région et la DREAL ont fait le choix de ne pas initier les développements d'un module habitats en 2015 du fait du développement de l'outil OGAM dans le cadre du SINP. Cet outil permettra la saisie, la mise au format standard et la diffusion des données du SINP (flore, faune, fonge, habitats,...). Il sera mis à disposition des adhérents au SINP et pourra être utilisé en tant que plateforme régionale. Au cours de l'année 2015, les CBN suivront de près le développement de cet outil.

Concernant les données sur la végétation et les habitats, afin de répondre aux attentes des partenaires du PIFH, les CBN diffuseront dès 2015 plusieurs types d'informations : préliste rouge, synopsis des végétations,...

Avancées du SINP national

Il est rappelé qu'un nouveau protocole national pour le SINP a été publié en mai 2013. Certains points de la Charte du PIFH sont désormais incompatibles avec ce protocole (modalités d'adhésion, distinction données publiques/données privées, règles de diffusion des données, schéma général de cheminement des données).

Un des points devant évoluer concerne l'adhésion des bureaux d'études. Le Ministère a précisé plusieurs fois que les règles d'accès aux données ne doivent pas être différentes pour ces structures. Actuellement, sur le PIFH, un adhérent a accès aux données de son territoire d'intervention. A la différence des autres structures, les bureaux d'études n'ont pas de territoire défini. Il est proposé que les bureaux d'études puissent adhérer au PIFH mais qu'ils ne bénéficient pas d'un code permanent mais plutôt d'un code temporaire sur le site d'étude (pour chaque étude). Contrairement au système actuel, les bureaux d'études n'auraient pas à remplir une convention pour chaque étude (=> accès aux données inchangé mais procédure administrative simplifiée).

Une actualisation de la Charte du PIFH est envisagée pour 2015. Ce travail sera mené en concertation avec tous les partenaires du PIFH. Un comité de suivi sera organisé fin 2015 ou début 2016 pour faire le point sur ce travail.

Dans le cadre du SINP, une méthodologie d'élaboration des listes d'espèces sensibles en régions a été publiée. Cette méthodologie sera testée (probablement en 2016) en Rhône-Alpes, en lien avec le groupe de travail qui a élaborée la liste actuelle (cette liste continue de s'appliquer pour l'instant).



Michel CASTIONI met en garde sur le fait que la localisation précise d'espèces sensibles peut parfois être divulguée dans des revues ou des bulletins.

Ornella KRISTO explique que les CBN font un travail de sensibilisation auprès des partenaires afin d'éviter ce genre de problème.

Aurélie CAROD rappelle que le PNR des Baronnies provençales est à cheval sur deux régions et s'interroge sur les convergences existantes en termes de données sensibles dans les deux systèmes d'information sur la flore et les habitats (PIFH et SILENE).

Ornella KRISTO précise que, pour l'instant, côté PACA, il n'existe pas de liste de données sensibles.

Bertrand LIENARD ajoute qu'il y a des liens entre les systèmes d'information sur la flore et les habitats de Rhône-Alpes et de PACA (réflexions communes) mais que les règles ne sont pas exactement les mêmes. Il est difficile de combler toutes les différences de fonctionnement. Il convient de participer aux deux systèmes d'information.

Perspectives 2015

Les données du PIFH seront actualisées durant l'été. Les bryophytes seront intégrées dans le courant de l'année. D'ici la fin de l'année, la base de données du PIFH sera convertie en TAXREF v7 (TAXREF v5 actuellement), version du référentiel national intégrant, notamment, les nouveautés présentées dans Flora Gallica.

Plusieurs améliorations de la plateforme sont prévues en 2015.

Didier ROUSSE suggère d'augmenter la taille de la carte de répartition régionale sur la monographie d'espèce.

Ornella KRISTO précise que cette évolution a été envisagée mais non retenue cette année (coût élevé). Elle fera, si possible, partie d'une prochaine commande.

Luisa ALZATE souhaite revenir sur la proposition concernant l'adhésion des bureaux d'études et connaître la position des bureaux d'études et des autres partenaires du PIFH sur ce point.

La proposition est plutôt bien accueillie. Les bureaux d'études la trouvent intéressante dans le sens où elle permettra de réduire les démarches administratives.

Cécile GUERIN explique que plusieurs structures utilisent SERENA et s'interroge sur sa compatibilité avec le PIFH.



Ornella KRISTO précise que les structures utilisant SERENA peuvent réaliser une extraction des données et les transmettre au CBN concerné qui se charge de les intégrer dans sa base de données puis dans la base de données du PIFH. Les deux outils sont bien compatibles.

Raphaël QUESADA remarque que les données produites par les bureaux d'études sur commandes privées sont difficilement récupérables. Pourtant, elles s'intègrent souvent dans des études de qualité et mériteraient d'être diffusées dans le réseau du Pôle.

Laurence THUILLIER précise qu'une clause a été intégrée dans les Arrêtés préfectoraux autorisant la destruction d'espèces protégées pour demander aux maîtres d'ouvrages de verser ces données dans le PIFH.

Jean-Philippe DENEUVY ajoute que ces données sont disponibles dans les études d'impacts mais ne sont pas précisément géolocalisées. Il précise toutefois que la mise en place d'observatoires des domaines skiables devrait bientôt permettre de mutualiser davantage d'informations.

Alain CHABROLLE insiste sur l'importance de mettre en place une stratégie pour inciter les acteurs privés à mutualiser leurs données. Le groupe de travail actif dans le cadre du SRCE est un regroupement d'acteurs adapté pour faire passer ce genre d'informations.



Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes

Un travail partenarial mené en 2011-2012 a permis d'élaborer la Liste rouge régionale de la flore vasculaire en suivant la méthodologie UICN. Le comité de suivi du 24 février 2015 est l'occasion de présenter un livret associé à la liste rouge publié par les CBN ainsi qu'un poster de présentation.

Contexte national

Par Johan GOURVIL, FCBN

Diaporama associé : 2. Presentation_FCBN_Liste_Rouge_Rhone_Alpes.pdf

Après une rapide présentation de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, la démarche globale d'élaboration des listes rouges régionales est présentée.

La Liste rouge nationale est en cours d'élaboration (les taxons du Livre rouge, Tome I et II ont déjà été évalués tout comme les orchidées).

Les listes rouges sont un support pour la révision des listes d'espèces protégées. La FCBN a travaillé à l'élaboration d'une démarche de révision de ces listes.

Fabrice FRAPPA rappelle que la précédente Liste rouge de Rhône-Alpes avait été élaborée en 1989. L'année d'après paraissait la liste des espèces végétales protégées de Rhône-Alpes. Il interroge la DREAL sur le délai de révision prévu suite à la parution de cette nouvelle Liste rouge.

Johan GOURVIL explique qu'il est indispensable d'attendre la révision de la liste d'espèces protégées au niveau national (elle-même dépendante de la finalisation de la Liste rouge nationale, prévue pour fin 2016).

Jean-Philippe DENEUVY rappelle que le contexte de la réforme territoriale sera à prendre en compte pour ce travail de révision de la liste des espèces protégées. Il admet qu'il est incompréhensible qu'autant d'espèces menacées ne soient pas protégées et que des espèces protégées ne soient en fait pas menacées. Il souligne d'autre part qu'il ne faut pas restreindre la réglementation aux procédures sur les espèces protégées, la séquence éviter-réduire-compenser étant commune à toutes les espèces. Le respect du droit passe par une bonne acceptabilité de la réglementation, pour cela il est indispensable de faire connaître le patrimoine floristique.

Thierry DELAHAYE souhaiterait savoir comment la DREAL compte se saisir de la Liste rouge en attendant la révision de la liste d'espèces protégées.



Jean-Philippe DENEUVY explique que les équipes de la DREAL seront sensibilisées afin de veiller à ce que ces espèces menacées soient prises en compte de manière optimale dans les études d'impacts.

Liste rouge rhônalpine : démarche et résultats

Par Thomas LEGLAND, CBNA et Philippe ANTONETTI, CBNMC

Diaporama associé : 3.Presentation_Liste_rouge_RA_demarche_et_resultats.pptx

Le travail d'élaboration de la Liste rouge a été mené de manière partenariale à travers la création d'un groupe d'experts régionaux animé dans le cadre du PIFH.

La méthodologie proposée par l'UICN a été suivie.

Dans un premier temps, les Conservatoires botaniques ont réalisé un catalogue complet de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.

A partir de ce catalogue, comptant 5 535 taxons, les taxons à évaluer ont été sélectionnés (les taxons non indigènes, les hybrides, les taxons ayant un statut taxonomique douteux ont été exclus de l'évaluation).

Parmi les cinq critères proposés dans la méthodologie UICN, deux ont été utilisés plus particulièrement (critères B : répartition géographique et D : effectifs de population).

Quelques exemples d'espèces menacées et quasi menacées sont présentés.

Jacques-Henri LEPRINCE rappelle que le nombre de taxons protégés en Rhône-Alpes et qui ne sont pas jugés menacés est à rapprocher du fait que dans certains cas, le genre complet avait été inscrit sur la liste des espèces protégées.

Jean-Philippe DENEUVY relève que cette étude montre que la protection réglementaire n'est pas suffisante. Cette réglementation permet d'éviter certains effets mais elle est totalement inadaptée pour modifier les pratiques agricoles préjudiciables pour la flore ou pour enrayer la déprise agricole. Il souligne que la menace du réchauffement climatique n'est pas évoquée dans la présentation mais qu'elle sera certainement remarquable dans les années à venir.

Thomas LEGLAND explique que le réchauffement climatique n'est pas pris en compte dans la méthodologie UICN car nous n'avons pas forcément de prise sur cette menace à notre échelle.

Philippe ANTONETTI ajoute que les effets du réchauffement sont difficiles à estimer d'autant plus que nous n'avons pas assez de recul sur la flore.

Roger MARCIAU précise que, dans plusieurs cas, l'inscription d'un taxon sur la liste d'espèces protégées a pour effet d'augmenter la pression d'échantillonnage ce qui peut expliquer que certaines espèces protégées n'apparaissent pas menacées aujourd'hui. D'autre part, il suggère que ce travail puisse servir à établir des listes de références permettant d'évaluer le patrimoine d'un site. Par exemple, il serait intéressant de réviser les listes des espèces déterminantes ZNIEFF. Les gestionnaires sont dans l'attente de telles listes.



Thomas LEGLAND précise que cela nécessiterait une réflexion méthodologique préalable et qu'en première approche, on peut se référer à l'intérêt local (par département) qui est renseigné dans la Liste rouge.

Exemples de programmes de gestion ou de programmes d'actions adaptés à la présence d'espèces menacées

*Programme de préservation de la flore patrimoniale de la Loire
Par Fabrice FRAPPA, CG42 et Nicolas GUILLERME, CBNMC*

*Diaporamas associés : 4.Programme_CG42_preservation_de_la_flore.ppt
5.Exemples_d'actions_flore_Loire.ppt*

Dans son schéma départemental des milieux naturels, le CG42 a mis en place, en lien avec le CBNMC et le CEN Rhône-Alpes, un programme de préservation de la flore. Dans ce cadre, 29 taxons prioritaires ont été définis.

Le CBNMC présente trois exemples de ce programme de préservation : le plan interrégional d'actions sur *Trifolium retusum*, le plan d'actions en faveur des messicoles, le suivi local de *Bupleurum gerardii*.

*Déclinaisons région Rhône-Alpes et Isère du Plan National
d'Actions « Liparis de Loesel » Par Roger MARCIAU, CEN Isère
(AVENIR)*

Diaporama associé : 6.PNALiparis-CEN38.ppt

Le plan national d'actions « Liparis de Loesel » est abordé. Le département de l'Isère compte aujourd'hui 12 stations de Liparis alors qu'il en comptait historiquement 26. Un travail partenarial est mené pour préserver ces stations (APPB, Natura 2000, Réserve naturelle, ENS ; maîtrise foncière, gestion) mais les moyens disponibles ne sont pas suffisants. De plus, les gestionnaires manquent d'informations sur l'écologie de l'espèce pour adapter la gestion. Un programme de réintroduction dans le Val d'Ainan, mené de manière partenariale (MNHN, CEN Isère, CBNA, CG Isère), a été initié en 2014. Il devrait permettre, en plus de réintroduire le Liparis sur une station disparue, d'améliorer les connaissances sur l'écologie de l'espèce.

Le cas de la Petite massette (*Typha minima*) est présenté rapidement suite à une auto-saisine récente du CSRPN qui souhaiterait la mise en place prochaine d'un plan d'action régional pour préserver cette espèce fortement menacée.



Perspectives d'utilisation de la liste rouge en Rhône-Alpes

Par Thomas LEGLAND, CBNA et Philippe ANTONETTI, CBNMC

Diaporama associé : *7.Perspectives_utilisation_Liste_rouge_RA.pptx*

Si la Liste rouge n'a pas de portée réglementaire, il a souvent été rappelé au cours de ce comité de suivi qu'elle peut servir de base à la révision de la liste des espèces protégées de Rhône-Alpes. D'autre part, elle constitue un outil indispensable pour la mise en place d'une stratégie régionale de conservation de la flore. Un groupe de travail piloté par le PIFH a été organisé en 2013 pour présenter la démarche. Les CBN travaillent actuellement à l'élaboration d'une méthodologie de hiérarchisation des espèces et de typification des actions de conservation.

La hiérarchisation des espèces, basée sur des indices de vulnérabilité et de responsabilité, permet d'établir des listes d'espèces prioritaires aux niveaux régional et départemental.

Un arbre décisionnel permet ensuite de définir les actions à mettre en place en fonction des résultats du bilan stationnel effectué.

Michel CASTIONI souligne qu'une telle stratégie est basée uniquement sur la bonne volonté des acteurs et non sur une contrainte réglementaire.

Alain CHABROLLE explique que cela pourrait être intégré dans la réflexion sur l'éco-conditionnalité des aides allouées par la Région.

Conclusion

Jean-Philippe DENEUVY remercie les CBN alpin et du Massif central ainsi que tous les partenaires impliqués dans le travail titanesque réalisé. Ce travail doit avoir des suites réglementaires. Il précise que les financements de l'État sont en baisse et qu'une hausse n'est pas prévue pour l'instant. Il apparaît impératif de maintenir les Plans nationaux d'actions (sous forme, éventuellement, de PNA plus globaux). Il ajoute que la mise en place de fonds de compensation pourrait être envisagée dans le cas de certains aménagements. Il souligne à nouveau l'importance d'inciter les aménageurs privés à partager leurs données au sein du PIFH.

Alain CHABROLLE propose que les résultats des travaux menés dans le cadre de la Liste rouge soient valorisés dans les fiches actions du SRCE. Il envisage également des formes collaboratives développées de manière plus ludique pour la prise en compte de la biodiversité (cf. challenges des familles à énergie positive). Il rappelle que le Pôle d'information flore-habitats est un lieu adapté pour réfléchir à des stratégies de préservation. Pour 2015, le socle des financements de la Région sera conservé, il sera complété par des projets européens. Il remercie les CBN ainsi que tous les partenaires impliqués dans la



démarche du Pôle d'information flore-habitats et de la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.